

# Regards sur l'EFP en BELGIQUE

## L'enseignement et la formation professionnels en Belgique (BE-DE)

Les citoyens peuvent accéder à trois systèmes différents d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en Belgique, à savoir les systèmes flamand (BE-FL), francophone (BE-FR) et germanophone (BE-DE). Dans le cadre du système BE-DE, la Communauté germanophone est responsable de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

L'EFP formel est proposé au niveau secondaire supérieur, au niveau post-secondaire et dans l'enseignement supérieur. L'EFP du secondaire supérieur est accessible à partir de l'âge de 14 ans, dure 4 ans et se présente sous la forme de programmes scolaires (dénommés au niveau national «enseignement à plein temps»); pour les élèves à partir de l'âge de 15 ans, il est également proposé sous la forme d'une formation en alternance, qui associe apprentissage en entreprise et apprentissage à l'école. Les options possibles sont les suivantes:

- des programmes techniques en milieu scolaire (CITE 2-3) débouchant sur un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et une certification de l'EFP;
- des programmes d'enseignement professionnel en milieu scolaire (CITE 2-3) qui reposent davantage sur la pratique et mettent l'accent sur la préparation des apprenants à l'entrée sur le marché du travail. Ils ne débouchent que sur une certification de l'EFP, mais les diplômés peuvent suivre un programme d'enseignement secondaire supérieur d'1 an (dénommé au niveau national «la septième année») permettant d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et un accès à l'enseignement supérieur.

Les apprenants peuvent passer d'une filière à l'autre ou même poursuivre leur formation dans le cadre d'un enseignement général. Les programmes d'apprentissage de 3 ans (CITE 3) proposés par le prestataire de formation régional IAWM (*Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen*) aux apprenants à partir de l'âge de 15 ans constitue une autre option, permettant d'obtenir à ces derniers d'obtenir le statut de travailleur qualifié. Ces programmes comprennent 1 jour par semaine de cours généraux, professionnels et pratiques à l'école et 4 jours de formation par le travail dans une entreprise, sur la base d'un contrat. Les programmes d'apprentissage sont très populaires en BE-DE, fortement reconnus socialement et soutenus par de nombreuses parties prenantes.

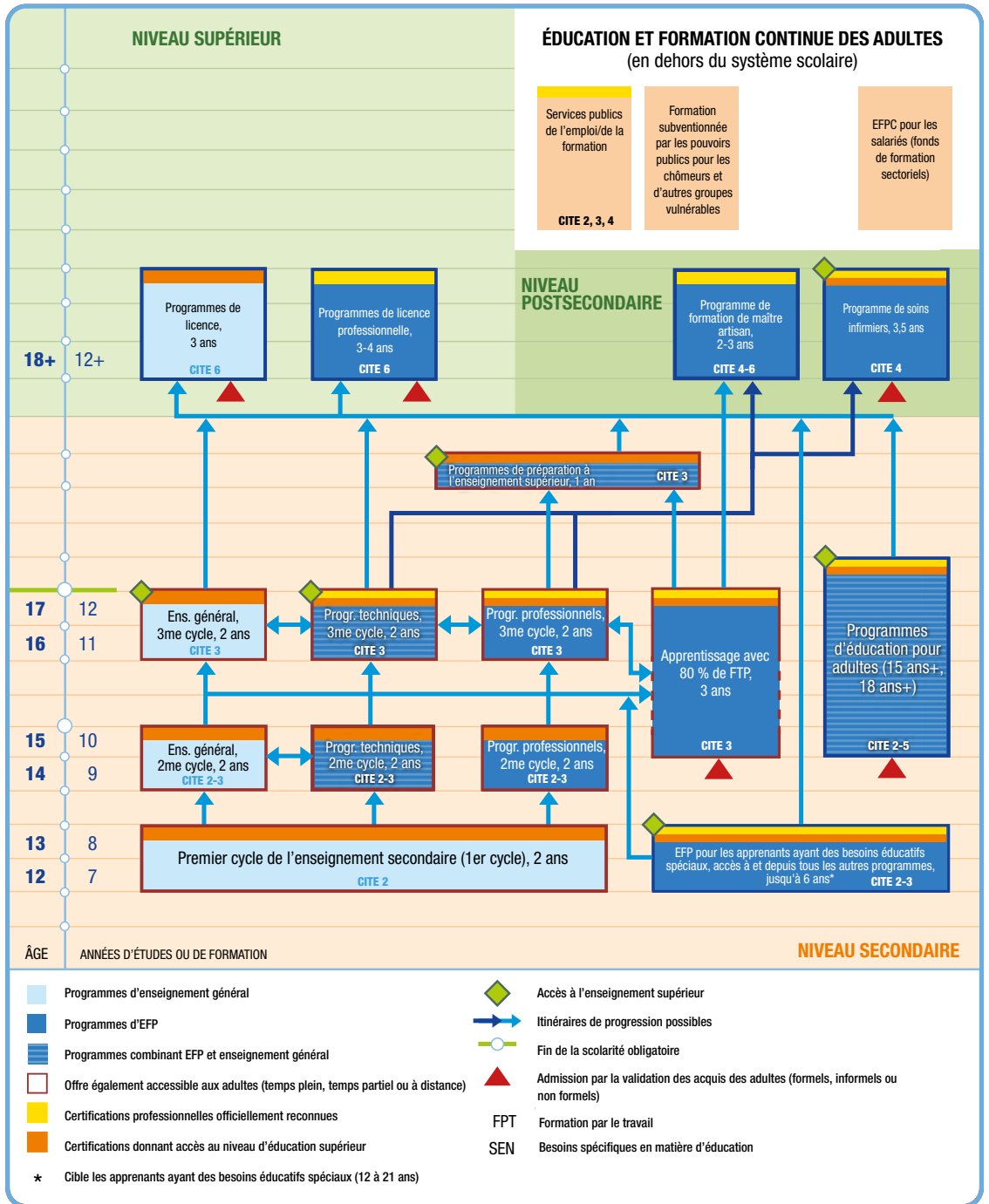
Les diplômés des programmes d'EFP du secondaire supérieur peuvent continuer leur formation et suivre des programmes d'EFP de niveau postsecondaire. Le programme de soins infirmiers d'une durée de 3,5 ans débouche sur un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 4), qui donne accès à l'enseignement supérieur. Les diplômés de l'EFP du secondaire supérieur ayant acquis un certain niveau d'expérience professionnelle peuvent accéder au programme de formation de maître artisan (CITE 4-6), d'une durée de 2 à 3 ans, qui leur permet de devenir des professionnels indépendants et de former eux-mêmes des apprentis.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les apprenants peuvent accéder à des programmes de licence professionnelle de 3 à 4 ans (CITE 6), concernant diverses professions telles que celles d'enseignant du primaire ou de comptable. Les diplômés souhaitant obtenir un master peuvent suivre ces études dans une université d'une autre Communauté ou dans l'un des pays voisins.

Les programmes d'EFP pour les apprenants âgés de 12 à 21 ans ayant des besoins éducatifs spécifiques (SEN) durent jusqu'à 6 ans et débouchent sur une qualification de niveau CITE 2 et 3. Les programmes sont adaptés individuellement, mais les apprenants qui suivent le cursus de programmes formels peuvent obtenir les mêmes certificats que ceux délivrés dans le cadre le système ordinaire, et ils bénéficient d'un droit d'accès à l'enseignement supérieur.

Les programmes d'éducation pour adultes sont accessibles partiellement à partir de l'âge de 15 ans (modules/cours individuels, par exemple en langues étrangères) et en totalité à partir de l'âge de 18 ans. Les participants aux cours peuvent obtenir un diplôme, une qualification ou un certificat (EFP) reconnu au niveau CITE 2-5. Les programmes pour adultes sont proposés dans le cadre du système éducatif formel et par les prestataires d'EFP publics ou privés. Le service public de l'emploi et de la formation ADG (*Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft*) propose des formations professionnelles permettant aux apprenants d'acquérir des qualifications partielles ou complètes, ou d'être formés dans des domaines spécifiques. Ces formations s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi et aux salariés et sont parfois dispensées en coopération avec des prestataires d'EFP publics ou privés.

## L'EFP dans le système d'éducation et de formation belge (BE-DE)



N.B.: le référencement CITE-P 2011 et CEC n'a pas encore été effectué. Le code à un chiffre de la CITE-2011 utilisé dans le graphique est établi par le ministère de l'éducation de la Communauté germanophone.

Source: Cedefop et ReferNet Belgique, 2024.

## L'enseignement et la formation professionnels en Belgique (BE-FL)

Les citoyens peuvent accéder à trois systèmes différents d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en Belgique, à savoir les systèmes flamand (BE-FL), francophone (BE-FR) et germanophone (BE-DE). Dans le cadre du système BE-FL, le gouvernement flamand est responsable de l'éducation, de la formation et de l'emploi en Flandre.

L'EFP est accessible à partir de l'âge de 14 ans sous la forme de programmes scolaires (dénommés au niveau national «enseignement à plein temps»); à partir de l'âge de 15 ans, il est également proposé sous la forme d'un apprentissage en alternance combinant apprentissage en entreprise et enseignement scolaire dans une école ou dans un centre de formation. Les programmes d'EFP du secondaire supérieur, d'une durée de 4 ans, sont les suivants:

- les programmes techniques (CITE 3), qui combinent cours techniques et théoriques et enseignements pratiques. Ils débouchent sur l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et d'une certification de l'EFP;
- les programmes de formation professionnelle (CITE 3), davantage fondés sur la pratique, débouchent uniquement sur une qualification professionnelle et visent à l'obtention directe d'un emploi. Après avoir suivi avec succès une année de formation supplémentaire (programme professionnel complémentaire), les apprenants se voient délivrer un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Après avoir suivi deux ans d'EFP du secondaire supérieur, les apprenants peuvent passer d'une filière à l'autre ou même poursuivre leur formation dans le cadre d'un enseignement général. Une autre option consiste à suivre un programme d'apprentissage de 2 à 3 ans (CITE 2 à 3), proposé à partir de l'âge de 15 ans. Les apprenants y suivent des cours généraux et techniques dans un centre de formation SYNTRA (1 ou 2 jours par semaine) et une formation par le travail en entreprise (3 ou 4 jours par semaine), sur la base d'un contrat de formation. Les diplômés reçoivent une certification professionnelle et un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Ces programmes professionnels du secondaire supérieur font actuellement l'objet d'une réforme et le nouveau parcours d'apprentissage en alternance sera pleinement mis en œuvre et accessible à partir de l'année scolaire 2025/2026.

Les apprenants ayant des besoins éducatifs spécifiques (SEN) et âgés de 12 à 21 ans peuvent suivre des programmes d'EFP débouchant sur une

qualification de niveau CITE 2 ou 3. Les programmes sont adaptés individuellement, mais ceux qui suivent le cursus normal des programmes formels peuvent obtenir les mêmes certificats que ceux délivrés dans le cadre du système ordinaire, et ils bénéficient d'un droit d'accès à l'enseignement supérieur.

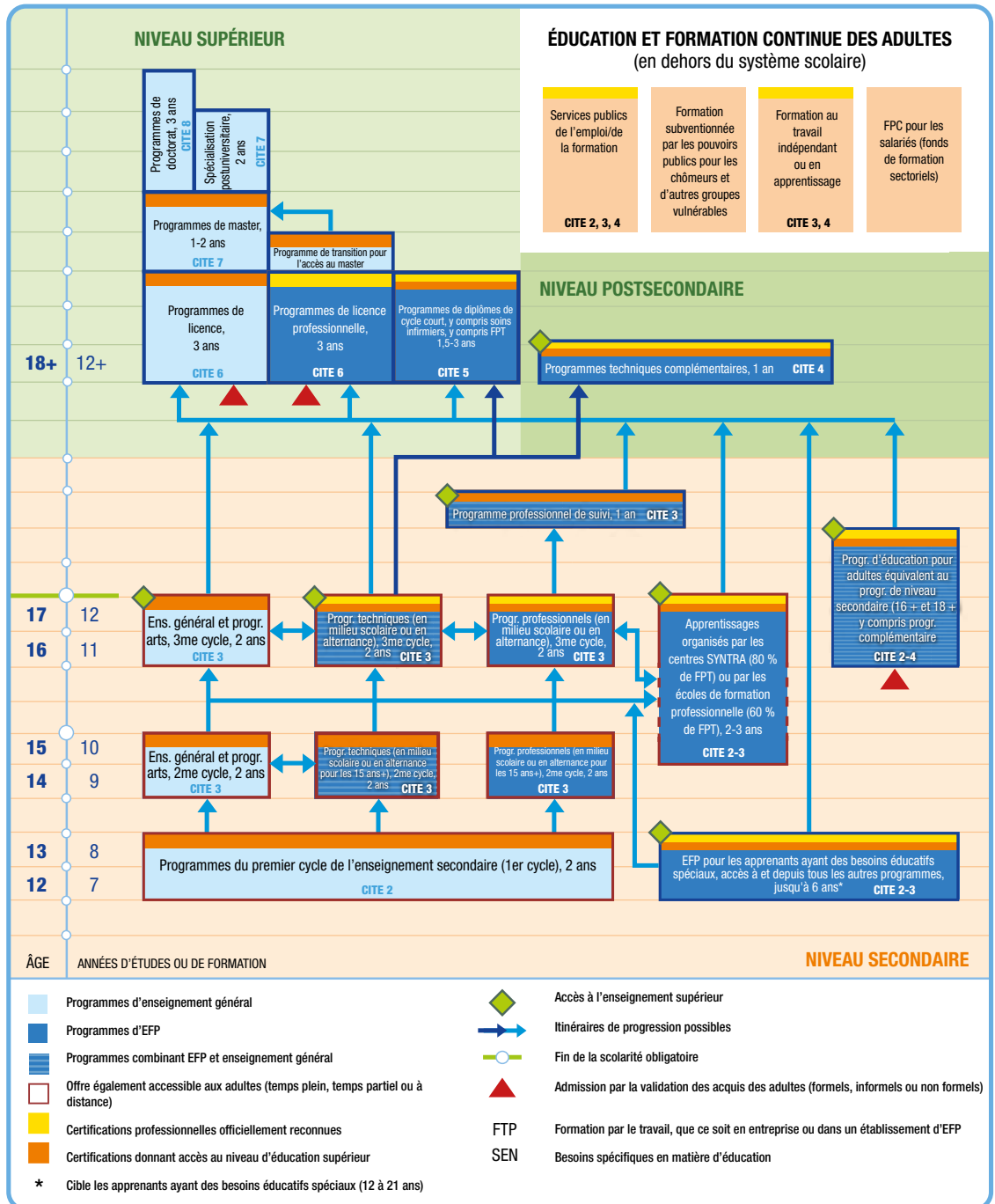
Les adultes de plus de 18 ans peuvent choisir parmi un large éventail de programmes menant au niveau CITE 2-4; ces programmes sont également partiellement accessibles à partir de 16 ans. Les programmes sont proposés dans le cadre du système éducatif pour adultes formel et par des prestataires d'EFP publics ou privés; ils incluent des programmes de formation à l'entrepreneuriat ainsi que la possibilité d'obtenir le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Au niveau post-secondaire, les diplômés des programmes techniques se voient proposer des programmes techniques complémentaires d'1 an (CITE 4), qui leur permettent d'acquérir des connaissances et des compétences approfondies dans leur domaine professionnel, ainsi que la possibilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Au niveau de l'enseignement supérieur, des programmes de diplômes de cycle court (CITE 5) sont proposés par les collèges universitaires, tandis que le programme de soins infirmiers est dispensé dans les écoles d'enseignement secondaire à plein temps. Les programmes sont accessibles aux diplômés de tous les programmes d'EFP du secondaire supérieur et durent entre 1,5 et 2 ans, à l'exception du programme de soins infirmiers, qui dure 3 ans. Les programmes de licence professionnelle (CITE 6) durent 3 ans et les diplômés peuvent accéder à un diplôme de master général d'1 à 2 ans (CITE 7), après avoir suivi un programme de transition d'1 an. L'enseignement supérieur est accessible aux adultes dans le cadre d'une formation à plein temps, à temps partiel ou dans le cadre d'un enseignement à distance.

Une formation professionnelle peut être proposée aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entrepreneurs en dehors du système éducatif formel. Ces formations débouchent sur des qualifications professionnelles partielles ou complètes, ou se rapportent à des domaines spécifiques, par exemple les cours de formation à l'entrepreneuriat. Cette offre est proposée par l'Agence flamande pour la formation à l'entrepreneuriat (SYNTRA), par des prestataires d'EFP privés ou par le service public flamand de l'emploi (VDAB).

## L'EFP dans le système d'éducation et de formation belge (BE-FL)



N.B.: CITE-P, 2011. La classification CITE des programmes étant en cours de révision, seul le premier chiffre du codage CITE est affiché. Les niveaux du CEC relatifs aux certifications font actuellement l'objet de discussions.

Source: Cedefop et ReferNet Belgique, 2024.

## L'enseignement et la formation professionnels en Belgique (BE-FR)

Les citoyens peuvent accéder à trois systèmes différents d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en Belgique, à savoir les systèmes flamand (BE-FL), francophone (BE-FR) et germanophone (BE-DE). Dans la partie francophone de la Belgique, le ministère de la Communauté française est responsable de l'enseignement formel, y compris l'enseignement professionnel (dénommé au niveau national «enseignement des qualifications»), en collaboration avec les conseils scolaires. La Région wallonne est responsable du système de la formation professionnelle et de l'emploi; à Bruxelles, la responsabilité de ces domaines incombe respectivement à la COCOF et à la Région de Bruxelles-Capitale.

L'EFP est accessible à partir de l'âge de 14 ans sous la forme de programmes scolaires (dénommés au niveau national «enseignement à plein temps»). À partir de l'âge de 15 ans, l'EFP est proposé sous la forme de programmes de formation en alternance (dénommés au niveau national «programmes à temps partiel»), qui se déroulent dans une école ou un établissement de formation et dans une entreprise, sur la base d'un contrat. Les programmes d'EFP du secondaire supérieur, d'une durée de 4 ans, sont les suivants:

- les programmes de certification technique ou artistique (CITE 3) débouchant sur des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur, ainsi que des certifications professionnelles telles que celles d'employés de bureau et de techniciens d'automatisation; les diplômés ont un accès direct à l'enseignement supérieur;
- les programmes de certification professionnelle (CITE 3), qui sont davantage fondés sur la pratique et visent à l'obtention directe d'un emploi. Ils débouchent sur une certification d'EFP, telle que celle d'assistant-boucher.

Après avoir suivi deux ans d'EFP du secondaire supérieur, les apprenants peuvent passer d'une filière à l'autre ou même poursuivre leur formation dans le cadre d'un enseignement général. Une autre option consiste à suivre un programme d'apprentissage (CITE 3), accessible aux apprenants âgés de 15 à 25 ans. Ces programmes reposent sur un modèle d'alternance combinant 1 ou 2 jours dans le centre de formation et 3 ou 4 jours dans une entreprise (sur la base d'un contrat). Les prestataires de ces formations sont les suivants:

- l'IFAPME, à savoir l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises;
- le SFPME, à savoir le service de formation pour les petites et moyennes entreprises à Bruxelles.

Les diplômés peuvent soit entrer sur le marché du

travail, soit accéder à des programmes de formation à l'entrepreneuriat ou de formation à la direction et à la coordination, qui sont proposés hors du système éducatif formel aux adultes âgés de 18 ans ou plus.

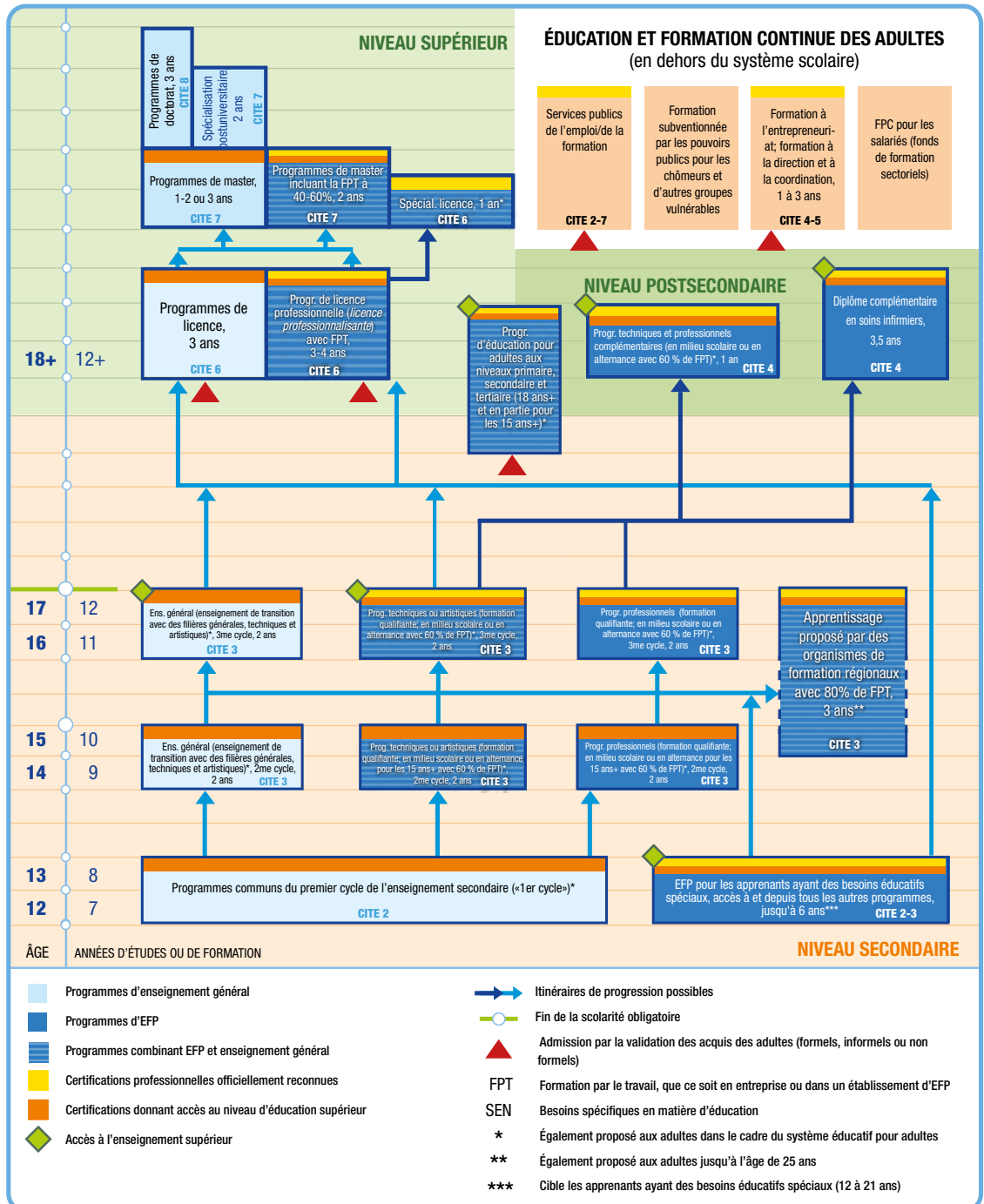
Les apprenants âgés de 12 à 21 ans ayant des besoins éducatifs spécifiques (SEN) peuvent suivre des programmes adaptés individuellement, mais ceux qui suivent le cursus normal des programmes formels peuvent obtenir les mêmes certificats (CITE 2-3) que ceux délivrés dans le cadre le système ordinaire, et ils bénéficient d'un droit d'accès à l'enseignement supérieur.

Au niveau post-secondaire, des programmes techniques et professionnels complémentaires d'1 ans (CITE 4) offrent une spécialisation dans le domaine professionnel concerné ainsi qu'un accès à l'enseignement supérieur. Le programme de soins infirmiers d'une durée de 3,5 ans débouche sur un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 4), qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Au niveau de l'enseignement supérieur, des programmes de licence professionnelle de 3 à 4 ans (CITE 6) sont proposés et accessibles aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les diplômés peuvent accéder à un programme de licence de spécialisation d'1 an (CITE 6) ou à un programme de master de 2 ans (CITE 7); ils peuvent également entrer directement sur le marché du travail.

Le système éducatif pour adultes propose des programmes d'enseignement formel de niveau CITE 1-7 et permet d'obtenir les mêmes qualifications que dans le cadre du système «ordinaire». Il permet également d'obtenir des qualifications spécifiques qui ne sont proposées que dans le cadre de ce système. Les programmes suivent une approche modulaire et les horaires des cours offrent une certaine souplesse. Ce système est accessible à tous les adultes, quel que soit leur parcours scolaire initial; il constitue ainsi, au sein du système éducatif formel, le principal mécanisme de requalification, de perfectionnement et d'octroi d'une seconde chance. Les organismes publics régionaux pour l'emploi et/ou les organismes publics de formation professionnelle organisent des formations professionnelles qui débouchent sur des qualifications partielles ou complètes, ou qui sont liées à des domaines spécifiques, tels que celui de l'apprentissage des langues. Ces services publics sont le FOREM (*Office wallon de l'emploi et de la formation*), en Wallonie, et *Bruxelles Formation*, à Bruxelles. La validation des acquis des adultes (formels/informels/non formels) est en BE-FR un outil bien développé, qui est proposé aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, ainsi qu'aux apprenants du système éducatif pour adultes et de l'enseignement supérieur.

## L'EFP dans le système d'éducation et de formation belge (BE-FR)



N.B.: CITE-P, 2011. La classification CITE des programmes étant en cours de révision, seul le premier chiffre du codage CITE est affiché. Les niveaux du CEC relatifs aux certifications font actuellement l'objet de discussions.

Source: Cedefop et ReferNet Belgique, 2024..

## Caractéristiques de l'EFP

Le système belge d'EFP compte un grand nombre d'organismes responsables, répartis entre les trois Régions (Flandre, Bruxelles et Wallonie) et les trois Communautés (flamande, française et germanophone), dont les activités se chevauchent mais ne coïncident pas. Par conséquent, chaque communauté dispose de son propre système éducatif et les citoyens peuvent accéder à trois différents systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) : à savoir les systèmes flamand (BE-FL), francophone (BE-FR) et germanophone (BE-DE). Bruxelles constitue un cas particulier, puisque les systèmes BE-FR et BE-FL y coexistent. Par ailleurs, le système scolaire est scindé en plusieurs réseaux (enseignement public et enseignement privé subventionné), dont chacun est tenu de poursuivre des objectifs communs, notamment en ce qui concerne la certification, les profils professionnels et les normes d'EFP, tout en bénéficiant d'une certaine autonomie quant à son organisation propre. Bien que plusieurs autorités soient responsables de l'éducation, de la formation et de l'emploi, il existe au niveau national un consensus politique sur des questions spécifiques, telles que la définition de la durée de scolarisation obligatoire: celle-ci commence à 5 ans et s'achève à 18 ans.

Si l'EFP est décentralisé dans l'ensemble de la Belgique, c'est peut-être dans la Communauté française que cette décentralisation est la plus poussée. La Région flamande et la Communauté sont représentées par le même parlement et le même gouvernement – et donc la même administration – alors que ces organes sont répartis entre les Régions et la Communauté en BE-FR, d'où une nécessité accrue de collaboration sur le terrain. Cette collaboration ressort de plusieurs accords, dont celui relatif au Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), qui est le résultat d'un accord de coopération<sup>(1)</sup> entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF, Bruxelles). Le SFMQ rassemble des acteurs de l'emploi et de l'enseignement professionnel, de la formation professionnelle et de la validation des compétences; il établit notamment des profils de formation décrivant les acquis d'apprentissage nécessaires pour mener à bien les activités clés considérées, ainsi que pour contribuer à répertorier les certifications au sein du cadre national des certifications. Le système de la Communauté germanophone est différent, du fait de l'existence de certaines compétences régionales liées à l'emploi.

La pluralité des acteurs politiques peut entraîner

des divergences en termes de priorités et de stratégies politiques à suivre dans le pays. Les politiques à mener sont formalisées dans plusieurs stratégies et plans gouvernementaux élaborés dans chaque région, et traitent d'aspects tels que l'apprentissage des langues, les nouvelles technologies, l'emploi durable, la formation des jeunes ou l'adéquation entre compétences de la main-d'œuvre et besoins du marché du travail. Même s'il existe des exemples de coopération étroite entre les différentes Communautés, la collaboration qu'elles développent s'établit principalement dans le cadre de pourparlers informels. Ces échanges sont réalisés dans un cadre plus coordonné sur certains sujets (par exemple, renforcement de la collaboration en matière d'éducation suite à la crise de la COVID-19) ou lorsque l'obtention d'un consensus est nécessaire (par exemple, présentation d'une position commune au niveau de l'UE). Des points de référence communs à tout le pays existent néanmoins. Le [programme national de réforme 2023](#) fixe comme objectif commun d'améliorer les performances et l'inclusivité des systèmes d'éducation et de formation du pays et de mieux lutter contre l'inadéquation des compétences.

Les partenaires sociaux jouent un rôle stratégique important dans le système belge de formation professionnelle. La stratégie, les politiques et toutes les mesures relatives à l'emploi et à l'EFP font l'objet de négociations avec les partenaires sociaux, qui donnent lieu à des accords sectoriels formels. Les partenaires sociaux participent également directement à la mise en place, par la conclusion d'accords-cadres, de programmes d'alternance combinant travail et enseignement et de programmes de formation professionnelle continue.

Les apprenants qui quittent le système éducatif sans certificat/diplôme de l'enseignement secondaire ont la possibilité d'accéder aux programmes d'éducation pour adultes. Il s'agit d'un système éducatif formel, parallèle et modulaire permettant aux adultes d'obtenir des qualifications académiques et professionnelles aux niveaux primaire et secondaire dans toutes les Communautés, y compris – hormis BE-FL – au niveau de l'enseignement supérieur. Ce système joue un rôle central dans l'apprentissage tout au long de la vie, car il permet de reconnaître les compétences acquises lors d'un apprentissage formel, non formel ou informel dans le cadre de la poursuite d'un parcours d'apprentissage débouchant sur des qualifications correspondantes à celles acquises par le biais d'un enseignement à plein temps.

---

(1) Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission de la Communauté française (Bruxelles) concernant le Service francophone des professions et des qualifications, 29/10/15.

## Principaux défis et réponses politiques

En dépit de la diversité des contextes socio-économiques et éducatifs existant en Belgique, les systèmes d'EFPP y sont confrontés à de nombreux défis similaires.

La coexistence de trois langues officielles reste un défi majeur dans chacune des Régions, et cela a également une incidence sur la mobilité interrégionale. Connaître la langue d'enseignement utilisée est un point important pour suivre un EFP, notamment pour permettre une meilleure intégration des nouveaux arrivants. Pour répondre à ce besoin, des «chèques-langues» sont proposés aux demandeurs d'emploi à Bruxelles, afin qu'ils puissent améliorer leurs compétences linguistiques et leurs perspectives d'emploi. En Wallonie, le Forem offre une aide financière pour l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais et de l'allemand. Les candidats intéressés peuvent par ailleurs demander à passer une année ou un semestre à l'étranger pendant l'année scolaire qui suit immédiatement l'obtention de leur diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les demandeurs d'emploi peuvent apprendre une langue (nl, en, de) dans le cadre de modules intensifs ou en immersion, voire même à distance.

L'apprentissage tout au long de la vie constitue un défi majeur, la participation aux programmes d'éducation pour adultes ainsi qu'aux programmes d'éducation et de formation continues demeurant relativement faible en Belgique. Diverses mesures ont été prises aux niveaux régional et communautaire, comme le plan d'action [Setting the sail for learning Flanders](#) (2021), qui vise à accroître la participation des adultes à l'apprentissage (non) formel d'ici 2030. Avec la [stratégie Go4Brussels 2030](#), le gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux coopèrent pour améliorer la qualité des offres d'apprentissage tout au long de la vie et leur adéquation au marché du travail. Depuis 2023, la Flandre met également à disposition un [compte individuel d'apprentissage](#) pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. Le [plan belge pour la reprise et la résilience](#) est axé sur la formation des adultes, l'accent étant mis sur les compétences requises pour la transition numérique et écologique, ainsi que sur l'intégration des groupes défavorisés.

La crise de la COVID-19 a souligné la nécessité d'une transformation numérique en matière d'offre de formations et d'adéquation des marchés du travail. Il a été difficile de fournir des offres d'apprentissage à distance en raison du manque d'équipements et du manque de compétences en la matière chez certains enseignants et apprenants. Les Communautés ont mis en œuvre plusieurs mesures pour relever ce défi. En BE-FR, des prestataires ont développé de nouveaux cours pour [aider les enseignants à s'adapter à l'enseignement en ligne](#). Un soutien a également

été apporté par la mise à disposition des plateformes d'apprentissage Ma Classe et Happi, ainsi que par le biais d'une série de webinaires, de tutoriels pédagogiques et de la plateforme éducative «e-classe» dédiée aux enseignants. En Flandre, les enseignants ont bénéficié d'un soutien par le biais de [KlasCement](#), un portail fournissant du matériel didactique et des ressources pédagogiques. Les services d'orientation pédagogique ont également soutenu les établissements d'enseignement pour les aider à mettre en œuvre de nouvelles techniques et à garantir la qualité de l'enseignement. Le gouvernement flamand a développé [Digisprong](#), un plan global visant à aborder tous les aspects de la numérisation dans l'éducation, y compris l'infrastructure numérique et la formation spécifique des enseignants. En 2022, le gouvernement flamand a adopté un décret réglementant l'apprentissage formel à distance dans l'enseignement secondaire. Les changements ainsi introduits devraient avoir une incidence à long terme sur les méthodes d'enseignement. Plus largement, des initiatives telles que [GO4Brussels 2030](#) et [Digital Wallonia](#) visent à poser les jalons de ce que sera l'avenir du travail.

[Les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences sur le marché du travail ont atteint des niveaux élevés en 2022](#). On observe des pénuries de main-d'œuvre de plus en plus fortes tant pour les professions peu qualifiées que pour les professions hautement qualifiées, les manques de personnel étant les plus marqués dans les secteurs suivants: soins de santé, TIC, emplois professionnels, techniques et scientifiques, restauration, ainsi que professions nécessitant des compétences écologiques spécifiques. La mise en place de cadres législatifs différents résultant de choix politiques peut engendrer des difficultés pour les élèves, les étudiants ou les employeurs à la recherche d'une mobilité éducative interrégionale. Le manque de compétences pertinentes pour réaliser la transition écologique crée des goulets d'étranglement qui entravent cette transformation nécessaire de l'économie. Plusieurs mesures ont déjà été prises pour faire face à ce problème, dont: la mise en place, en Wallonie, de l'initiative [Coup de poing pénuries](#), qui permet de répondre rapidement aux graves pénuries de main d'œuvre rencontrées par les entreprises; l'introduction d'une [incitation financière versée aux apprenants qui suivent une formation dans les métiers en tension](#) (BE-FR); l'adoption de [l'agenda STEM 2030](#) (2021), qui vise à attirer davantage d'apprenants vers l'enseignement et la formation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques; et la publication, en 2023, de la [proposition de stratégie de haut niveau visant à soutenir la transition de la Flandre vers les compétences vertes](#).

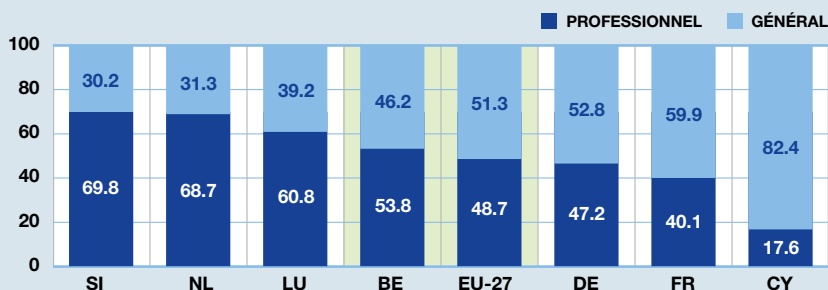
La question du chômage des jeunes demeure un

sujet de préoccupation majeure pour les autorités belges, qui font face à un défi que la crise de la COVID-19 a exacerbé. La formation en alternance est une mesure souvent préconisée pour réduire l'inactivité chez les jeunes. Alors que la formation en alternance existe de longue date en BE-DE et y bénéficie d'une certaine popularité, sa perception par les apprenants et leurs parents dans les autres Régions reste négative, d'où le faible nombre d'apprenants de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur. Les Régions et les Communautés ont déjà pris des mesures pour faire de l'apprentissage en alternance un choix attrayant et fructueux pour tous les apprenants.

- En BE-FL, un [nouveau système d'apprentissage en alternance](#) est en cours d'introduction: sa mise en place débutera au cours de l'année scolaire 2019/20 et devrait s'achever vers 2025/26. Il remplace le système actuel associant apprentissage et travail, qui a connu de nombreuses difficultés et s'était souvent révélé un choix plutôt «négatif» pour les élèves que l'école rebute. Différents outils et campagnes ont été développés pour promouvoir cette nouvelle méthode de formation par le travail, l'objectif étant d'étendre ce système à l'enseignement supérieur et à l'éducation des adultes. Par ailleurs, plusieurs mesures incitatives ont été mises en place en Flandre afin d'accroître la participation des apprenants et des entreprises à l'EFP.
- Le [plan de relance de la Wallonie \(2021\)](#) comprend un volet important axé sur la réforme du système de formation en alternance et sur sa transformation en un parcours d'apprentissage d'excellence attractif. Le [pacte pour un enseignement d'excellence](#), mis en place par la Communauté française, vise à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle en en faisant une voie d'excellence. La réforme de l'enseignement professionnel est de portée globale et vise notamment à améliorer la gestion des écoles, renforcer la lutte contre l'échec scolaire et consolider l'approche éducative de l'orientation. Les apprenants devraient ainsi pouvoir bénéficier d'un meilleur soutien, posséder une meilleure maîtrise des connaissances et compétences de base et être accompagnés par des enseignants mieux formés.

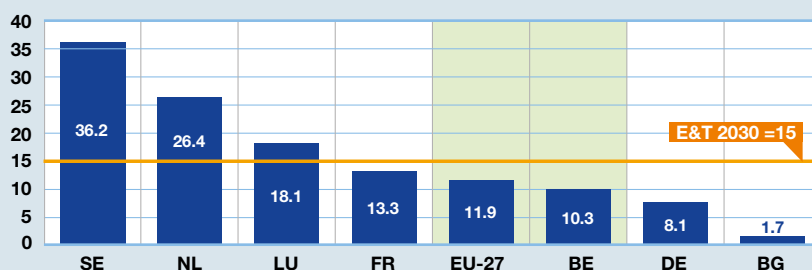
## L'éducation et la formation en chiffres

**Étudiants de l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE 2011) inscrits à des programmes professionnels et généraux**  
% de l'ensemble des étudiants de l'enseignement secondaire supérieur, 2021



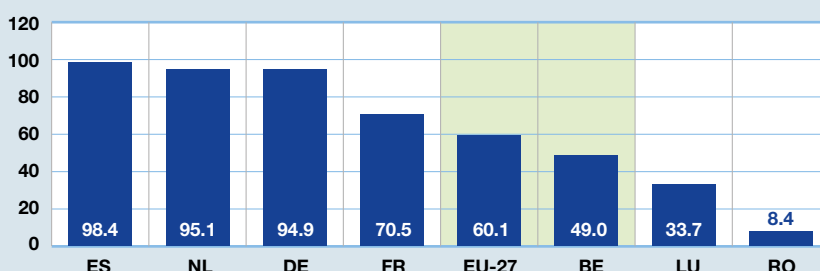
Source: Calculs du Cedefop, basés sur la collecte de données Eurostat, UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat) sur les systèmes d'éducation, date de consultation: 27.6.2023.

**Apprentissage tout au long de la vie**  
% de la population âgée de 25 à 64 ans participant à des programmes d'éducation et de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête, 2022



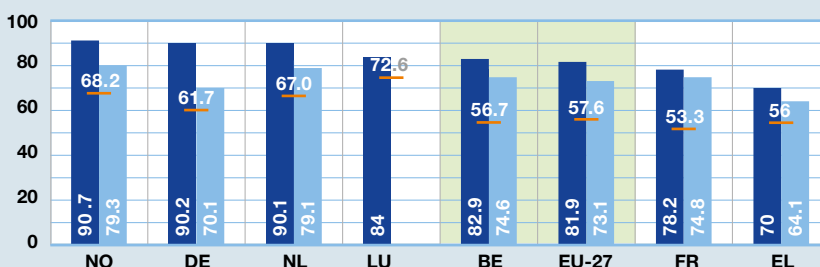
Source: Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail, date de consultation: 14.9.2023.

**Exposition des diplômés de l'EFP à la formation par le travail**  
% de jeunes diplômés de l'EFP bénéficiant d'une formation par le travail pendant leur programme d'EFP, 2022



Source: Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail, date de consultation: 26.9.2023.

**Taux d'emploi des jeunes diplômés**  
% de jeunes de 20 à 34 ans qui ne suivent plus d'études ou de formation, 2022



■ Deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel et enseignement post-secondaire non supérieur (niveaux 3 et 4)  
 ■ Deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et enseignement post-secondaire non supérieur (niveaux 3 et 4)  
 — Enseignement maternel, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2)

Source: Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail, date de consultation: 14.9.2023.



### Informations complémentaires

- Cedefop (2024, à paraître). *Enseignement et formation professionnels en Belgique: une brève description*
- Cedefop. *Chronologie des politiques d'EFP en Europe.*
- Commission européenne (2023). *Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2023: Belgique.*
- Eurydice (2023). *Systèmes nationaux d'éducation: Belgique.*

ReferNet Belgique	
Gouvernement fédéral belge	
Portails de l'éducation	Vlaanderen (BE-FL)
	Fédération Wallonie-Bruxelles (BE-FR)
	Communauté germanophone (BE-DE)
Fédérations	Fédération des entreprises de Belgique (VBO FEB)
	Conseil national du travail
Statistiques sur le marché du travail et de la formation	Le Forem: Chiffres et analyses du marché de l'emploi et de la formation
	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Région de Bruxelles-Capitale (BE-FR/FL)	Service public de l'emploi (Actiris)
	Service de formation professionnelle pour les apprenants francophones (Bruxelles Formation)
	Service de formation professionnelle pour les apprenants de langue flamande (VDAB)
	Service public d'apprentissage et de formation à l'entrepreneuriat pour les apprenants francophones (COCOF) ou de langue flamande (SYNTRA)
Flandre (BE-FL)	Service public de l'emploi et de la formation professionnelle (VDAB)
	Service public d'apprentissage et de formation à l'entrepreneuriat (SYNTRA)
Wallonie (BE-FR)	Services publics de l'emploi et de la formation professionnelle (Le Forem)
	Service public d'apprentissage et de formation à l'entrepreneuriat (IFAPME)
Communauté germanophone (BE-DE)	Service public de l'emploi et de la formation professionnelle (ADG)
	Service public d'apprentissage et de formation à l'entrepreneuriat (IAWM)

Ce document «Regard sur...» s'appuie sur les contributions de Bruxelles Formation (partenaire ReferNet en 2023).



### CEDEFOP

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Europe 123, Thessaloniki (Pyléa), GRÈCE  
Adresse postale: Cedefop service post, 57001, Thermi, GRÈCE  
Tél. +30 2310490111, Télécopie +30 2310490020  
Courriel: [info@cedefop.europa.eu](mailto:info@cedefop.europa.eu)



Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), 2024.

[www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)



Office des publications de l'Union européenne